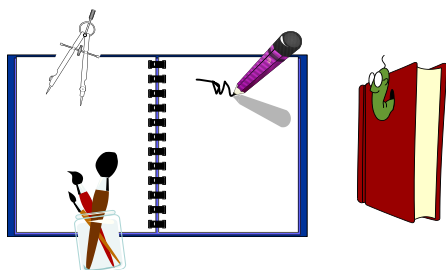


SIVOS DE PLUVET - SOIRANS - TRECLUN



INFORMATIONS SCOLAIRES, RESTAURATION, ACCUEILS PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS, NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Soirans, juillet 2017

Réf. : JPV/17/09

Objet : **rentrée scolaire 2017 / 2018 : LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017**

Madame, Monsieur,

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI de Pluvet, Soirans et Tréclun) accueille cette année **160 enfants**, répartis dans **7 classes**.

Le fonctionnement des écoles est marqué cette année par le retour à la semaine de 4 jours, validée par l'Inspection académique. La gestion s'inscrit dans le cadre d'un SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire), qui gère les locaux et les personnels affectés aux écoles (soit directement, soit par mise à disposition des Communes) et prend en charge toutes les dépenses concernant les écoles. Au total le budget consacré aux écoles en 2017 est de 210 323,00 €, avec une participation des Communes de Pluvet, Soirans et Tréclun de 131 880,00 €, soit environ 830 € par élève.

Le personnel intercommunal comprend deux ATSEM (Agent technique spécialisé d'école maternelle) : **Laetitia Guyon** et **Angélique MUREDDU**, une secrétaire **Alexandra Cornier**, sept agents d'entretien mis à disposition par les trois Communes (3 pour le ménage et 4 pour les petits travaux).

Le personnel Education Nationale comprend 8 enseignants et 1 EVS :

Pour l'École maternelle : **Laurence Dhainaut**, Directrice (PS et MS) et **Stéphanie Bertin** (MS et GS).
Pour l'École primaire : **Frédéric Collé**, Directeur (CM2), **Tristan Creuzot** (CM1), **Delphine Guillaume** (CE1 et CE2), **Laurence Berti** (CE1), **Corinne Parizot** (CP), un enseignant en décharge de Direction (**Madame Lazarus**) et un employé de vie scolaire (**EVS**) mis à disposition par l'Inspection académique.

HORAIRES SCOLAIRES ET ORGANISATION / RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

Soirans :

- **deux classes maternelles, 9 Grande rue** (petite, moyenne et grande section),
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h50 à 11h50 (accueil de 8h40 à 8h50) et 13h25 à 16h25 (accueil de 13h15 à 13h25),
- **une classe CE1, 15 Grande rue** : horaires identiques à l'école maternelle.

Pluvet

- **deux classes primaires** (CP et CE1/CE2),
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h55 à 11h55 (accueil de 8h45 à 8h55) et 13h30 à 16h30 (accueil de 13h20 à 13h30),

Tréclun

- **deux classes primaires** (CM1 et CM2),
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h05 à 12h05 (accueil de 8h55 à 9h05) et 13h40 à 16h40 (accueil de 13h30 à 13h40),

PERISCOLAIRE, RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS

La **restauration scolaire, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs** sont gérés par la **Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val-de-Saône**. Isabelle CAMUS (tél. **06.31.36.73.27**) et Laetitia PELLETERET (tél. **06.20.23.39.73**) sont responsables, respectivement du périscolaire et des accueils de loisirs. Un **dossier général d'inscription** doit être déposé à la **Communauté de Communes ruelle de Richebourg 21130 AUXONNE (03 80 27 03 20)**. Informations diverses sur le site www.cc-auxonnevaldesaone.fr.

Restaurant scolaire :

Soirans / école maternelle 9 Grande rue (PS, MS et GS) et classe primaire 15 Grande rue (CE1) : les animateurs du Centre de Loisirs prennent en charge les enfants à la sortie des écoles,

Classes primaires de Pluvet (CP, CE1 et CE2) et classes primaires de Tréclun (CM1 et CM2) : les enfants sont déposés devant le Centre de Loisirs par le bus (arrêt Soirans Brassens).

Accueil périscolaire :

- . le matin de 7h15 à l'entrée à l'école,
- . le midi de la sortie à la reprise de l'école, avec repas,
- . le soir de la sortie de l'école à 18h45 (les enfants venant de Tréclun et Pluvet sont déposés par le bus, arrêt Soirans Brassens).

Les Animateurs du Centre de Loisirs se chargeront de conduire les enfants à l'Ecole ou au bus.

Centre de Loisirs :

- . le mercredi de 7h30 à 18h30 (avec repas),
- . du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30,

En ce qui concerne les paiements du Centre de Loisirs, l'utilisation des **tickets loisirs de la CAF** est possible ainsi que les **chèques vacances**.

Les fiches d'inscription fonctionnent par période inter-vacances pour toutes les prestations. Elles doivent être déposées auprès des services de la Communauté de Communes. Pour la rentrée (lundi 4 septembre), les inscriptions doivent être faites le plus tôt possible.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal est desservi par un circuit de transport scolaire, **avec désormais un seul bus** (horaires joints). Les différents sites sont desservis, ainsi que le restaurant scolaire le midi, l'accueil périscolaire le soir.

Accompagnatrice scolaire dans le bus :

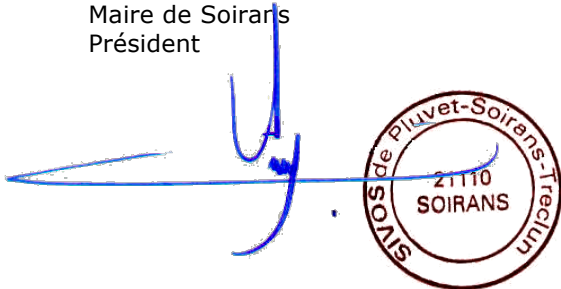
Le Département de la Côte d'Or, Autorité Organisatrice des Transports Scolaires, a mis en place depuis plusieurs années un dispositif d'accompagnement pour assurer la sécurité des enfants. L'accompagnatrice a le devoir de faire respecter les règles de discipline pendant le transport. Tout élève qui ne respecte pas ces règles s'expose, selon la gravité, à une punition ou au retrait de sa carte de transport avec sanction.

Bonne rentrée à tous.

Jean-Paul Vadot
Maire de Soirans
Président

Ghislaine Poivre
Maire de Pluvet
Vice-Présidente

Sébastien Sordel
Maire de Tréclun
Vice-Président



The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, which appears to be 'Jean-Paul Vadot'. To the right of the signature is a circular red stamp. The text inside the stamp reads 'Syndicat de Pluvet-Soirans-Tréclun' around the perimeter, '21110' in the center, and 'SOIRANS' below the center.